

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1480100: couperie de poils

En vigueur au 01/01/2009 (Dernière actualisation de la page 28/11/2013)

L'adaptation des salaires est appliquée au niveau salarial en vigueur au cours de la période de paie qui précède immédiatement le mois à partir duquel une tranche supérieure ou inférieure est appliquée.

Les salaires des jeunes ont été supprimés à partir du 01/01/2007. En conséquence, la CCT 50 relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen aux travailleurs âgés de moins de 21 ans n'est pas d'application pour ces salaires minimums sectoriels (sauf pour les étudiants le cas échéant). La CCT 43 du CNT relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel est bien d'application.

1. CATEGORIE: Couperies de poils

Fonction	Régime	
	39 heures	38 heures
1. Messager	8.5095	8.7335
1a. Chargeur, déchargeur et veilleur de nuit	8.7805	9.0115
2/3. Fendage	8.8830	9.1165
4. Brossage à la main	8.8830	9.1165
5/6. Brossage à la carde mécanique	8.8830	9.1165
6a. Brossage à la carde mécanique	8.1170	8.3305
7. Mouillage des peaux brutes	8.7805	9.0115
8. Dégalage à la main	8.8830	9.1165
9. Dégalage à la main + autres travaux	8.9970	9.2335
10. Dégalage à la machine	8.9210	9.1555
11. Cardage	8.9970	9.2335
12. Vérification du cardage - salaire moyen des ouvriers de la fonction 11		
13. Travail "complet à la main"	8.9970	9.2335
14. Fendage des têtes, 3kg/h	8.8830	9.1165
15. Fendage des têtes, 5kg/h	8.8830	9.1165

16. Ebarbage	8.1070	8.3200
17. Ejarrage à la machine	8.1070	8.3200
18/19. Ejarrage à la machine	8.9970	9.2335
20. Secrétage	9.6850	9.9395
21. Secrétage têtes et autres morceaux	9.1920	9.4335
22. Secrétage à la machine	9.6850	9.9395
23. Mouillage des peaux secrétées	8.7815	9.0125
24. Brossage des peaux secrétées	8.1070	8.3200
25. Coupage	8.3190	8.5380
26. Chiquettage	8.0260	8.2370
27. Epluchage	8.0260	8.2370
28. Montage	8.1070	8.3200
29. Paquetage	8.3190	8.5380
30. Triage	8.0260	8.2370
31. Soufflage	8.0260	8.2370
32. Affûtage pour moins de 6 machines	9.4175	9.6650
33. Affûtage pour 6 machines et plus	9.6735	9.9280
34. Contremaître	9.1810	9.4225